



PLAGE INFO

Bonjour à toutes et à tous,

Dans cette e-news, nous aborderons les points suivants :

- Webinaire de présentation du logiciel de MESURAGE
- Rappel : formation PLAGE 17/11
- Mise à jour des documents de référence PLAGE
- Quelques précisions par rapport à la fin de la mise en œuvre

Bonne lecture,
L'équipe PLAGE

Webinaire de présentation du logiciel de MESURAGE

Le « logiciel de mesurage PLAGE » est la plateforme web mise à disposition par Bruxelles Environnement vous permettant de calculer vos économies d'énergie conformément à la réglementation PLAGE.

La mise à jour du lundi 8 septembre vous offre une version permettant de suivre l'évolution des consommations d'énergie des bâtiments du programme d'actions pendant la phase de mise en œuvre et de générer les rapports d'évaluation nécessaires pour la phase

d'évaluation PLAGE.

Nous vous proposons donc un webinaire afin de vous présenter ces fonctionnalités au travers d'exemples concrets. Ces sessions se dérouleront le **jeudi 27 novembre de 11h à 12h en néerlandais** et le **mardi 2 décembre de 11h à 12h en français**. Pour vous inscrire, veuillez suivre le lien ci-dessous :

- [NL: 27/11](#) (inscription avant le 19/11)
- [FR: 2/12](#) (inscription avant le 26/11)

Ce webinaire est destiné à tous les utilisateurs de la plateforme de mesurage. Nous vous encourageons par conséquent à transmettre cette invitation à tous vos collaborateurs afin qu'ils s'inscrivent à leur tour. La veille de l'événement, vous recevrez un lien par mail pour vous connecter au webinaire.

Rappel : formation PLAGE 17/11

La prochaine formation PLAGE aura lieu le lundi 17 novembre 2025.

[Inscrivez-vous via ce lien.](#)

Si vous ne l'avez pas encore suivie, bloquez déjà cette date dans vos agendas. Pour rappel, cette formation est **obligatoire pour les coordinateurs PLAGE** et chaudement recommandée pour tous leurs collaborateurs.

Mise à jour des documents de référence PLAGE

Une mise à jour des documents de référence PLAGE, tels que le manuel, le protocole, leurs annexes et les documents types est en cours afin d'expliquer les modalités pratiques concernant la phase d'évaluation et le début du prochain cycle. La dernière version du [manuel de l'utilisateur de la plateforme de mesurage](#) a été mise en ligne fin du mois de septembre. Nous mettons tout en œuvre pour mettre à jour ces documents d'ici janvier 2026.

Quelques précisions par rapport à la fin de la mise en œuvre

Certaines questions nous sont parvenues concernant une fin de mise en œuvre anticipée.

D'un point de vue réglementaire, les organismes pourraient valider leur phase de mise en œuvre avant la date limite fixée par la réglementation et indiquée dans la plateforme, sous réserve des différents délais pour la transmission, la révision et l'évaluation du rapport. Néanmoins, le service PLAGE prépare les documents administratifs types et préremplis automatiquement, nécessaires à cette validation. Sans ces documents, votre organisme devrait donc réaliser de manière indépendante les calculs d'économies et préparer les rapports conformément à l'arrêté PLAGE.

Nous vous conseillons par conséquent d'attendre la mise à disposition des documents et la finalisation de la plateforme de mesurage, afin de garantir une procédure conforme et simplifiée. Ceci est prévu pour la fin de l'année 2025.

Si, malgré cela, vous souhaitez clôturer votre phase de mise en œuvre anticipativement et que vous disposez de 12 mois de consommations pour évaluer vos économies d'énergie, contactez-nous via l'adresse plage@environnement.brussels



Disponibles sur notre site internet:

- [Protocole PLAGE](#)
- [Les FAQ du PLAGE](#)

SUIVEZ-NOUS



RESTEZ INFORMÉS VIA NOS NEWSLETTERS

JE M'INSCRIS

Vous recevez cet e-mail car vous êtes abonnés au centre d'intérêt PLAGE de Bruxelles Environnement.

BRUXELLES ENVIRONNEMENT • SITE DE TOUR & TAXIS • AVENUE DU PORT 86C/3000 B-1000 BRUXELLES

[Se désabonner](#)